

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal

Conseil municipal du 2 mai 2011

2 Relations internationales - 1^{ère} rencontre internationale de la jeunesse à Dakhla (Maroc)

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Mme PORAS

M. BOULHAMANE

M. SEGUIN

M. BELMHAND

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. TAHI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUKHELIF

M. MACHU

Mme FEVRIER

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

33

■ **Rapport de présentation :**

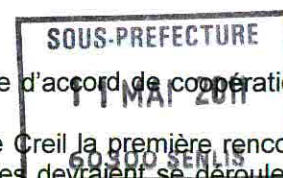
Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil et la Ville de Dakhla ont signé, en octobre 2009, un protocole d'accord de coopération à Dakhla et un accord de réciprocité à Creil, en juin 2010.

Le Président de la commune de Dakhla a proposé d'organiser avec la Ville de Creil la première rencontre internationale de la jeunesse, à Dakhla, du 15 au 22 juillet 2011. Les suivantes devraient se dérouler en France puis dans nos villes jumelles européennes : Marl (Allemagne), Pendle (Angleterre) et Chorzow (Pologne).

Toutes les villes partenaires de Creil ont été invitées et seront présentes à cette rencontre.

La commune de Dakhla prendra en charge l'accueil des délégations (hébergement, restauration, déplacements sur place ...).



maintenant !

La ville de Creil prendra en charge les billets d'avion des huit jeunes creillois qui accompagneront la délégation creilloise composée d'élus et de techniciens. Elle devra également prendre en charge les billets d'avion des délégations de trois villes partenaires du Sud compte tenu de leurs faibles niveaux de ressources.

Le montant prévisionnel de ces dépenses pour 2011 ne dépassera pas la somme de 20 000 €.

Un mandat spécial est donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil, pour représenter la Ville de Creil à cette rencontre.

Monsieur VILLEMAIN souhaite que Monsieur Hassan BOUADDI, adjoint au Maire en charge des finances, et Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée participent à cette rencontre.

Conformément à l'article 2123-18 du code général des collectivités territoriales, les frais engagés hormis les billets d'avion, leur seront remboursés sur présentation d'un état de frais.

Il vous est demandé :

d'approuver les mandats spéciaux donnés à :

- Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN
- Monsieur Hassan BOUADDI
- Monsieur Mohamed ASSAMTI

- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

- d'autoriser Monsieur le Maire de Creil ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à cette rencontre.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2009 approuvant le jumelage de la ville de Creil avec la ville de Bethléem et le camp de Qadura et autorisant monsieur le Maire à signer les accords relatifs à ce jumelage.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2010 autorisant monsieur le maire à signer les protocoles d'accords avec la Commune de Ourosogui et la Communauté rurale de Nabadji Civol.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2009 autorisant monsieur le Maire de Creil à signer le protocole d'accord avec la Commune de Dakhla.

Considérant l'engagement de la ville de Creil dans le cadre de ses accords de coopération décentralisée et de jumelage, et considérant l'intérêt partagé avec les populations des pays du Sud et des pays du Nord.

Entendu le rapport de présentation,

maintenant !

■ Vote ordinaire :

Les membres des groupes « Avec Creil, pour tous » et « Rassembler pour réussir Creil » ne prennent pas part au vote.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver les mandats spéciaux donnés à :

- Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- Monsieur Hassan BOUADDI
- Monsieur Mohamed ASSAMTI

Article 2 : d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à cette rencontre internationale de la jeunesse.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 6251 11 04 RI).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MAI 2011**

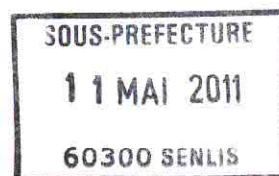
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 MAI 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le **11.05.11**
et publication ou notification le **09.05.11**
CREIL, le **11.05.11**
LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Galuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE

